Vaunoy, riposta le majordome.—Eh bien ! parions !—Parions !—Un écu pour le capitaine ! —Un écu pour Vaunoy...

XXIX.—*Chez les loups.*

A l'heure où Pelo Rouan faisait à Jude le récit que nous avons apporté plus haut, un homme enveloppé d'un vaste manteau, descendait avec précaution la rampe abrupte du ravin de la Fosse-aux-Loups. Il jétait furtivement autour de soi des regards d'inquiétude et semblait avoir la conscience d'un inévitable danger, Néanmoins, il avançait toujours. Lorsqu'il parvint au fond du ravin, devant le grand chêne creux où Nicholas Treml avait enfoui jadis son coffret de fer, il s'arrêta pour reprendre haleine.

—Ne m'auraient-ils donc par aperçu ! murmura-t-il, tandis que ses dents claquaient de frayeur.

Sa vue était troublée probablement par la fiévreuse émotion qui faisait trembler chacun de ses membres sous son manteau ; sans cela il n'eût point exprimé ce doute, car, de plusieurs côtés, des têtes fauves, écartant les dernieres branches du taillis, commençaient à se montrer. Au moment où l'étranger allait reprendre sa route, en se dirigeant vers l'emplacement de la loge de Mathieu Blanc, trois ou quatre hommes, masqués de fourrures bondirent hors des broussailles, tombèrent sur lui et le terrassèrent en un clin d'œil.

—Qui diable avons-nous là ? demanda l'un d'eux en mettant son pied sur la poitrine de l'homme au manteau.

Celui-ci, malgré son épouvante, ne parut nullement surpris de l'attaque et tâcha de cacher son visage.

—Mes bons amis, dit-il d'une voix qui, malgré ses efforts, n'était rien moins qu'assurée, ne me maltraitez pas, Je ne viens point ici par hasard.. —Un espion du maltôtier ! s'écrièrent en chœur les Loups ; il faut le pendre !—Saint-Dieu ! mes excellents amis, ne commettez pas une énormité semblable, reprit le patient dont les dents claquèrent de rechef et plus fort. Je viens vers vous dans votre intérêt...—A d'autres !...—Sur mon salut, je ne vous m'enspoint. Bandez-moi les yeux, afin que je ne voie des choses que vous avez intérêt a cacher, et introduisez-mois auprès de votre chef.

Les Loups se consultèrent.

—Il sera toujours tems de le pendre, dit l'un d'eux, robuste sabotier nommé Simon Lion.

Les autres approuvèrent du geste.

—Pourtant, reprit un vannier du nom de Livaudré, faudrait au moins voir sa figure.

Simon Lion arracha brusquement le manteau du rôdeur, qui pencha sur sa poitrine un visage rond et plein, mais plus blême qu'un linceul.

Les quatre Loups reculèrent, frappés d'une commune et inexprimable surprise.

—Le maitre de la Tremlays ! s'écrirèrent-ils en même temps.

Vaunoy, c'était bien lui, en effet essaya de sourire, et parvint seulement à produire un convulsif clignement d'yeux.

—Le maitre de la Tremlays, en personne mes bon amis.—Nous ne sommes pas tes amis murmura Livaudré d'une voix basse et menaçante ; ignores-tu si complètement les sentiers de la forêt que tu aies pu prendre au hasard une route qui te conduisait droit à la mort ?—Allons donc ! allons donc ! balbutia Vaunoy, vous raillez, mon joyeux camarade ; on ne tue pas ainsi un homme qui apporte une fortune avec soi.

Les Loups échangèrent un regard significatif, et Simon, d'un geste rapide, tâta les poches de Vaunoy.

—Tu mens, dit-il après examen fait, aujourd'hui comme toujours ;...mais du diable si tu nous échappes cette fois !

La terreur de Vaunoy atteignait son comble et augmentait son danger, car il perdait le sens et la parole. Livaudré détacha une corde roulée autour de sa ceinture et lança l'extrémité, formant nœud coulant, de manière à accrocher une des basses branches du chêne creux. La corde se noua du premier coup, et se balança tout auprès du visage de Vaunoy. On ne peut dire que celui-ci se fut engagé à la légère dans sa périlleuse entreprise. Au contraire, il en avait laborieusement calculé toutes les chances ; mais il avait compté sans sa poltronnerie, et sa poltronnerie, allait le tuer.

Il était parti de la Tremlays dans l'un de ces moments de résolution désespérée où le plus lâche devient en quelque sorte le plus téméraire. Sa haine pour Didier, ou pour parler mieux, l'envie passionnée qu'il avait de jeter hors de sa route cette pierre d'achoppement qui lui faisait incessamment obstacle, lui avait caché une partie du danger, en lui montrant plus certaines qu'elles n'étaient les chances de réussite. Il ne pouvait rien par lui-même contre Didier, officier du roi et son hôte officiel, et pourtant il fallait que Didier disparût. Il le fallait. C'était une question de fortune qui pouvait devenir question de vie et de mort. Par une étrange destinée, ce jeune soldat se trouvait fatalement en contact avec Vaunoy sur tous les points à la fois. L'amour d'Aliz pour lui et son éloignement croissant pour Béchameil, qui était une conséquence naturelle de cet amour, eussent constitué, seuls une cause d'inimitié bien suffisante ; car, à cette époque où le parlement s'occupait journellement de recherches de noblesse, il fallait que Vaunoy conquit à tout prix l'appui de l'intendant royal, d'où dépendait absolument la conservation de l'opulent héritage de Treml. Mais, à part ce motif, Vaunoy en avait un autre plus impérieux encore, et nous ne dirons pas trop en affirmant que Didier et lui ne pouvaient exister ensemble sous le ciel. Au reste, si nous n'avons pas complètement échoué dans la peinture de son caractère, on doit penser, à part même cette explication, qu'il avait fallu à Vaunoy un bien puissant motif pour braver ainsi la vengeance des Loups, lui qui avait été leur plus actif et implacable persécuteur.

Ce motif une fois accepté, restait, pour un homme véritablement résolu, à combiner un plan et à engager la bataille qu'avec le plein exercice de son sang-froid. Le maître de la Tremlays était dans toutes autres conditions. En traversant la forêt, il avait subi tour à tour les influences de la frayeur la plus exagérée et du plus fol espoir. Maintenant qu'il fallait agir, sous peine de mort, il demeurait, vaincu par l'épouvante, incapable insensible, idiot, mort d'avance, comme ces malheureux qu'on précipite du haut d'une tour élévée et qui expirent, dit-ou, avant de toucher le sol.

Simon Lion le saisit à bras-le-corps, et Livaudré fit un nœud coulant à l'extrémité de la corde. Vaunoy ne bougea pas ; il se laissa passer la corde autour du cou sans faire résistance aucune. Seulement, lorsque la hart lui blessa la gorge, il roula autour de soi de gros yeux affolés et poussa une plainte étouffée.

—Hâle ! cria Livaudré.

Les pieds du malheureux Vaunoy quittèrent le sol.

Comme on voit, les pressentiments de Lapierre n'était pas sans fondement. Mais au moment où la face du patient passait du violet au noir, par l'effet de la strangulation, un cinquième personnage bondit hors des broussailles. C'était encore un Loup.

—Arrive donc ! petit Yaumi, lui dirent ses camarades ; viens voir la dernière grimace d'une de tes connaissances.

Le petit Yaumi, que nous avons rencontré une fois déjà dans la loge de Pelo Rouan, était un énorme gaillard, haut de près de six pieds et membré en proportion. Il jeta un coup d'œil sur Vaunoy et le reconnut malgré la contraction hideuse de ses traits.

—Méchants bâtards ! murmura-t-il. Ils allaient le tuer !

Et, d'un revers de son grand couteau de chasse, il coupa la corde. Vaunoy tomba comme une masse et s'affaissa sur le gazon.

—Vous faisiez là de la belle besogne, reprit le petit Yaumi. Et qu'aurait dit le maître ?...Ne savez-vous pas qu'il y a quelque chose entre lui et ce vil coquin pour lui la corde était une mort trop douce ? Le maître est-il dans la mine ?—Le diable sait où est le maître, répondit Livaudré d'un ton bourru ; quant à ce qui est de ce vieux drôle, il peut se vanter de l'avoir échappé belle ;...mais il n'est pas au bout, et il faudra savoir si nos anciens ne lui remettront pas la corde au cou.

Vaunoy, cependant, avait repris ses sens et s'agitait sur l'herbe.

—Debout ! cria Simon Lion en le poussant du pied.—Nos anciens obéissent au maitre tout comme toi et moi, mon homme, dit Yaumi d'un ton sentencieux ; ils feront ce que le maitre voudra.

Vaunoy, qui avait eu plus de peur que de mal, obéit sans trop de peine. Par une sorte de réaction explicable, ce premier danger, miraculeusement évité, lui avait remis quelque force au cœur.

—Empêchez vos gens de me maltraiter, dit-il à Yaumi d'une voix plus ferme ; ce bout de corde a failli vous faire perdre cinq cent mille livres.

Yaumi ne s'émut point, mais il n'en fut pas de même des quatre Loups.

—Cinq cent mille livre ! répétèrent-ils ébahis.

Vaunoy respira. L'effet était produit.

—Conduisez-moi à vos chefs ! dit-il d'un ton d'autorité.—Maintenant, murmura le petit Yaumi en haussant ses larges épaules, ils vont le laisser echapper...Je donnerais un écu pour que le maître fût ici.

Simon Lion noua le mouchoir à carreaux qui lui servait de ceinture sur les yeux de Vaunoy, et, tout aussitôt, les quatre Loups le poussèrent vers la rampe occidentale du ravin, au sommet de laquelle se voyaient les ruines des deux moulins à vent. Vaunoy sentit bientôt un air froid et humide frapper sa joue ; en même temps, la vague lueur qui, malgré le bandeau, parvenait jusqu'à ses yeux, disparut tout-à-coup. Tantôt, il descendait les marches d'une sorte d'escalier taillé presque à pic ; tantôt ses conducteurs le soulevaient à force de bras, le portaient durant quelques secondes avec précaution et le déposaient ensuite sur le sol. Cela dura dix minutes environ. Au bout de ce temps, Vaunoy entendit une bruit de voix confuses, et une forte odeur de tabac et d'eau-de-vie le saisit à la gorge. On lui arracha son bandeau.

Il était chez les Loups, dans leur réfectoire, et arrivait au dessert. La rouge clarté d'une demi-douzaine de torches qui brûlaient autour de lui, éblouit d'abord ses yeux habitués aux ténèbres. En outre, les cris assourdissants qu'un millier de larynx récemment abreuvés poussèrent à sa vue, faillirent de nouveau lui faire perdre la tête. Il avait de quoi : c'étaient, de tous côtés, énergique menaces et clameurs de mort. Mais bientôt un silence comparatif se fit. Simon Lion avait prononcé trois mots qui produisirent un effet réellement magique. Les clameurs devinrent tout-à-coup murmures, et ces trois mots répétés avec componction, passèrent en un instant de bouche en bouche :

—Cinq cent milles livres ! disait-on de toutes parts.

Ce chuchottement d'excellent augure ranima Hervé de Vaunoy mieux que n'eût fait le plus méritant de tous les bautoes. Il se sentit revivre et devint brave de toute la grande peur qu'il avait eue. Le spectacle qu'il entrevoyait, à mesure que ses yeux s'aguerrissaient au sombre éclat des torches, n'était pas fait cependant pour porter au comble la sécurité. Il était précisément au centre d'une nombreuse assemblée dont les groupes jétés, ça et là, sans ordre, autour des planches, soutenues par des pieux fichés en terre, buvaient, mangeaient ou fumaient. Cela ressemblait à une immense taverne ou à quelque chose de pire. La lumière, réunie en faisceau et partant d'un seul centre, s'affaiblissait en radiant, de telle sorte que la majeure partie de la foule, fantastiquement plongée dans un vacillant demi-jour, prenait de loin une physionomie étrange et presque diabolique. On ne pouvait calculer même aproximativement, le nombre des assistants, et l'aspect de cette cohue faisait naitre l'idée de l'indéfini. Les derniers rangs, en effet, disparaissaient à demi dans l'ombre, semblaient se prolonger jusqu'à perte de vue et, lorsqu'un mouvement fortuit ou l'étincellement d'une torche agrandissait le cercle de lumière, on voyait surgir de tous côtés de nouvelles figures de buveurs ou de fumeurs.

Or, tous ces buveurs et fumeurs étaient des Loups, honnêtes artisans de la forêt, qui, nous en sommes certains, possédaient au grand jour de fort débonnaires physionomies ; mais la lueur sanglante des torches mettait à leur traits une expression de férocité sauvage. S'ils étaient bons, ils n'en avait pas l'air, et leur réunion eût fourni un merveilleux sujet de tableau aux jeunes bacheliers qui ont broyé le noir des toiles mélodramatiques de notre soi-disant musée espagnol du Louvre.

Ca et là, dans la foule, Vaunoy reconnaissait quelque visage de vannier ou de sabotier, rencontré souvent dans la forêt. Deux ou trois Loups avaient gardé leurs masques de fourrure, et, nonobstant le flux perpétuel de la lumière et de l'ombre, Vaunoy crut pouvoir affirmer, depuis, que ces Loups, obstinément masqués, avaient leurs raisons pour ce faire, en sa présence : ils portaient la livrée de la Tremlays.

Au milieu de la salle, de la grotte ou de la caverne (Vaunoy n'apercevant ni les parois, ni la voûte, ne pouvait assigner à ce lieu un nom fort précis), se trouvait une table mieux équarrie que les autres ; atour de cette table siégeaient neuf vieux loups de grande expérience, qui sans doute étaient les sénateurs de cette bizarre république. Quant au dictateur, ce fameux Loup Blanc, dont parlait tant la renommée, Vaunoy eut beau chercher, il ne put le découvrir à aucun signe extérieur et conclut qu'il était absent.

Au bout de quelques minutes, l'un des veillards réclama le silence d'un geste, et se tourna vers Vaunoy qui mettait tous ses efforts à ressaisir son sang-froid ébranlé.

—Qu'es-tu venu faire à la Fosse-aux-Loups ? demanda le vieillard.

Vaunoy prit, comme on dit vulgairement, son courage à deux mains.

—J'y suis venu chercher ce que j'y ai trouvé, répondit-il d'un ton dégagé ; je voulais voir les Loups.—C'est une vue qui peut coûter cher, Hervé de Vaunoy...As-tu donc oublié tout le mal que tu nous a fait !—Non ;...mais j'ai compté sur votre bon sens et aussi sur votre misère,...que je croyais, je dois le dire, ajouta-t-il moins haut, plus grande qu'elle ne me parait l'être en réalité.—Nous vivons du mieux que nous pouvons, reprit le visillard. On a voulu nous voler notre pain noir et notre petit cidre ; nous volons nos voleurs, ce qui nous met à même de manger du pain blanc et de boire de l'eau-de-vie.

Un joyeux et bruyant éclat de rire accueillit ces dernières paroles.

—Bien dit, notre père Toussaint ! cria-t-on de toutes parts.—La paix, mes enfants, la paix ! ...Quant à notre bon sens, nous te savons gré du compliment..Mais, en définitive, qu'as-tu à faire de notre bon sens qui nous conseille de te pendre et de notre misère que tu as tâché de rendre si complète ?—Je veux me venger, dit Vaunoy.—N'as-tu-pas, à la Tremlays, tes assassins ordinaires ?—Trève ! interrompit Vaunoy dans un mouvement d'impatience qui le servit à merveille ; expliquons-nous comme des hommes, et venons-en au fait...Voulez-vous gagner cinq cent mille livres ! répétèrent encore les Loups qui avaient l'eau à la bouche.—Cinq cent millions de tromperies ! s'écria une rude voix, dont le propriétaire, le petit Yaumi, perça la foule et vint dresser sa haute taille devant la table occupée par le sénat de la Fosse-aux-Loups. Notre père Toussaint et les autres, ajouta-t-il, ne faites pas attention à ce que vous dit ce misérable... Vous le connaissez...Et d'ailleurs, en l'absence du maitre, vous ne pouvez rien décider.

Vaunoy dressa l'oreille à ce mot de maitre. C'était là une nouvelle difficulté qu'il n'avait pu mettre en ligne de compte. Le père Toussaint secoua la tête d'un air mécontent.

—Ami Yaumi, dit-il, le maitre est le maitre ; mais nous sommes bien quelque chose, et cinq cent mille livres ne se trouvent pas tous les jours sous le couvert...Cela mérite réflexion.—Mais il ment...

Les Loups poussèrent en chœur un murmure de désapprobation. Ces bonnes gens tenaient aux cinq cent mille livres annoncées plus que nous ne saurions dire.

—Yaumi, mon garçon, reprit Toussaint avec d'autant plus d'assurance quil se sentait soutenu; laisse-nous faire nos affaires : le maitre sera content.—Et s'il ne l'est pas ! demanda Yaumi.

Personne ne dit mot dans la foule. Le vieillard parut visiblement déconcerté.

—Il le sera, reprit-il encore après un silence ; personne plus que moi n'est disposé à obéir au maitre...Mais...—Mais vous voulez braver la chance de lui désobéir...Ecoutez ! je sais, moi, que le maitre donnerait le plus clair de son sang pour voire cet homme face à face, en notre pouvoir..

Vaunoy tressaillit de la tête aux pieds.

—Je sais, poursuivit Yaumi, que cet homme et lui ont à régler ensemble un compte long et embrouillé...Je veux aller chercher le maitre. —Qui sait où on le trouvera ?—Je tâcherai ; vous m'attendrez.—C'est impossible ! s'écria Vaunoy, mettant désormais son va-tout sur une seule chance ; tout est manqué, si dans deux heures je ne suis pas de retour à la Tremlays.—Deux heures me suffiront, dit Yaumi.

Les viellards se consultèrent. Il faut croire que l'autorité de celui qu'on appelait *le maître* et qui n'était autre que le Loup Blanc avait des proportions fort absolues, car, malgré sa violente envie de conquérir les cinq cent mille, livres la foule des Loups vint en aide à Yaumi.

—N'y a pas à dire, murmurait-on de tous côtés ; faut que le maitre soit averti.—Va donc, dit Toussaint à Yaumi ; mais si dans deux heures tu n'est pas revenu, nous ferons à notre idée.

Yaumi ne s'ébranla point.

—Il faut auparavant, dit-il, que je sache tout ce que veut cet homme.—C'est juste, repartit Toussaint ; expliquez-vous, Hervé de Vaunoy.—Les cinq cent mille livres dont il s'agit, dit le maitre de la Tremlays, sont le produit des tailles de l'évêche de Dol que M. l'intendant royal expédie à Paris. Ces cinq cent mille livres resteront une nuit au château. Cela suffra.—Je crois bien ! s'écria Touissant.—Je crois bien ! répétèrent les Loups.—Quant à l'homme que je veux tuer, il est votre ennemi aussi bien que le mien : c'est le nouveau capitaine de la maréchaussée.—Fût il pis que cela, Hervé de Vaunoy, dit Toussaint d'un ton grave, mais non sans quelques regrets, n'espère pas l'aide de nos bras...Les Loups n'assassinent pas.—Les Loups attaqueront la caisse ; les Loups prendront les cinq cent mille livres ; les Lonps auront tout le profit ..Moi, je ferai le reste.

Le vieux Toussaint secoua la tête d'un air de satisfaction non équivoque.

—Cela peut s'accepter, dit-il ; en conscience cela peut s'accepter...Eh bien ! Yaumi, en sais-tu assez long ?—Je pars, répondit ce dernier.

Il mit en effet son masque sur son visage et disparut dans l'ombre.

Vaunoy s'assit. On plaça devant lui un verre d'eau-de-vie qu'il toucha de ses lèvres.

—Deux heures ! pensait-il avec angoisse ; deux heures !...Et, si cet homme vient, quel sera mon sort ?

Les Loups s'était remis à fumer et à boire ; car ces pauvres gens, naguère artisans honnêtes et laborieux, une fois jetés violemment hors de leur voie, avaient pris, à peu de chose près, tous les vices qu'amène avec soi la fainéantise soutenue par la rapine.

Vaunoy, lui, avait posé sa montre devant lui et comptait les minutes. De temps en temps, la voix du vieux Toussaint qui demandait quelques explication sur le mode d'attaque, sur le moment du coup de main, etc., interrompait sa laborieuse rêverie. Ce fut heureux pour le maitre de la Tremlays, car, si on ne l'eût point distrait de sa peur, sa peur l'aurait tué.

Une heure se passa, puis une heure et demie, puis l'aiguille de sa montre indiqua les deux heuheures revolues. Vaunoy ouvrit sa poitrine à une longue et vigoureuse aspiration. Il se leva.

—Ma foi, dit Toussaint, Hervé de Vaunoy est dans son droit. Un honnête homme n'a que sa parole ; nous avons donné la nôtre, et nous sommes des honnêtes gens.—C'est clair ! appuya l'assistance.—Donc tu peux te retirer...Ton intérêt nous répond de ton exactitude...Demain, une heure après le coucher du soleil, nous serons au lieu désigné.—A demain donc, dit Vaunoy, qui devançait ses guides vers l'entrée du souterrain.

On lui banda de nouveau les yeux. Un quart d'heures après, il sautait joyeusement sur son cheval qui l'attendait au-delà du fourré.

—Saint Dieu ! saint-Dieu ! saint-Dieu ! cria-t-il follement tout le long de la route, en pressant à grands coups d'éperons le galop de sa monture.

Comme on le pense, le vieux majordome gagna son pari, car c'était Vaunoy qui avait frappé ces rudes coups à la porte extérieure de la Tremlays, et ce fut lui qui, au moment de la gageure, entra dans le salon, au grand étonnement de Lapierre. En entrant, il se jeta, haletant, sur un fauteuil.

—Il est à nous ! s'écria-t-il avec une joie délirante. J'ai joué ma vie ; j'ai gagné ; mais je jure Dieu qu'on ne m'y prendra plus !

—J'en reviens à ce que je disais, murmura Lapierre ; que Dieu ait l'âme du capitaine !... Maitre Alain, voici votre écu.

[A continuer.]

PROCLAMATION par Alexandre Mouton, *Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.*

Bureau de l'Executif,
Nouvelle-Orléans, 20 Mai 1845.

ATTENDU que la Convention de l'Etat qui s'est assemblée dernièrement dans la ville de la Nouvelle-Orleans, dans le but de réadopter, d'amender ou de changer la Constitution de cet Etat, a ordonné que "le gouverneur publiera sa proclamation enjoignant aux divers fonctionnaires de cet Etat autorisés par la loi, à tenir les élections pour les membres de l'assemblée générale, d'ouvrir et de tenir un scrutin dans chaque paroisse de l'Etat, aux lieux désignés par la loi le premier lundi de Novembre prochain, à l'effet d'obtenir l'opinion du bon peuple de cet Etat quant à l'adoption ou au rejet de cette constitution. Il sera du devoir des dits fonctionnaires de recevoir les votes de toutes les personnes ayant le droit de voter sous l'autorité de l'ancienne constitution et sous l'autorité de la présente constitution. Chaque votant exprimera son opinion en déposant dans la boite au scrutin, un bulletin sur lequel il sera écrit "constitution acceptée" ou "constitution rejetée" ou toute autre expression faisant connaitre d'une manière non équivoque l'intention du votant. A la clôture de ladite election, qui sera conduite à tous égards comme est conduite maintenant l'élection générale de l'Etat, les juges de paroisses et commissaires désignés pour tenir l'élection, examineront et compteront attentivement chaque bulletin ainsi déposé et feront immédiatement leurs rapports en bonne et due forme au secrétaire d'Etat, conformément aux dispositions des lois existantes en matière d'élection."

En conséquence, j'ai cru devoir lancer la présente Proclamation pour en informer les électeurs dans toutes les parties de l'Etat et pour ordonner à tous les Juges de Paroisse, Commissaires et autres officiers que cela concerne de notifier le peuple afin qu'il s'assemble et vote pour l'adoption ou le rejet de la Constitution, le 3me jour de Novembre prochain, étant le premier Lundi du dit mois et que le scrutin soit conduit et que les retours en soient faits de la manière et dans le temps prescrits par la loi et ladite ordonnance.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce vingtième jour de Mai 1845 [L.S.] et de l'Indépendance des Etats Unis, la soixante-neuvième.

Par le Gouverneur: A. MOUTON.
Robert Carter Nicholas, *Secrétaire d'Etat.*

AVIS.

EN vertu de la Proclamation ci-dessus, de Son Excellence Alexandre Mouton, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en date du 20 mai 1845, un *Poll* sera ouvert et tenu dans les Paroisse St. Landry et Calcasciou, le premier lundi de Novembre prochain, étant la troisième jour dudit mois, et les deux jours suivans, entre dix heures du matin et quatre heures de l'après-midi, à l'effet d'obtenir l'opinion du bon peuple de cet Etat quant à l'adoption ou le rejet de la Nouvelle Constitution.—Le dit Poll, dans la Paroisse St. Landry, sera tenu le Lundi troisième jour de Novembre prochain, aux lieux d'élection suivans, savoir :

Au bas de Plaquemines Brûlée, à l'endroit où Benjamin McCleland demeurait en 1834.

Au Grand Côteau, au magasin de Messrs. Petetin & Co.

Au bas de Plaquemines Brûlées, à la maison de la Veuve Leufroy Latiolais.

Au Bayou Boeuf, à la dernière résidence de Thomas Hayley.

A la Vieille Grande Prairie, au magasin de Messrs. Fontenot & Stagg.

A la Ville Plate, près du ou au magasin même de Marcelin Garand.

Au Bayou Chicot. près du ou au magasin même occupé en 1837 par Perry et Kibbe.

Dans la ville de Washington, à la maison de William H. Bassett.

Au Bois Mallet, à la maison de Dominique Richard.

A la Pointe Chataigner, à la maison d'Alexandre Roujeot.

A la Prairie Petit Bois, à la maison de John Close.

A l'Atchafalaya, à la résidence de J. H. Pickets.

Et au divers lieux d'élection dans la paroisse de Calcasciou.

Le 4 de Novembre, à l'habitation J. M. Débaillon, à la Grande Prairie.

Et le 5 de Novembre, à la Maison de Cour de la paroisse St. Landry, dans la ville des Opélousas.

A. GARRIGUES,
Juge de la Paroisse St. Landry.

Opélousas 18 Juin 1845.

COMMISSAIRES D'ELECTION.

Plaquemine Brûlée—Gabriel Lyons, Valentin C. Clark, Joseph Harman.
Grand Côteau.—Jonh F. Smith, Thomas S. Hardy, Gérazime Richard.
Bayou Chicot.—John A. Glaze, Thomas Keller, G. C. Wolff.
Bayou Boeuf.—Henry S. Dunbar, Green Hudspeth, Lastie Guillory.
Vieille Grande Prairie.—Philip Stagg, Edmund Johnson, Jean Pierre Lafleur.
Ville Plate.—Justus Reynolds, Onézime P. Pitre, Hilaire Tate.
Washington.—Frederick C. Kauffmann, Sebastien B. Allis, Franklin B. Keeves.
Pointe Chataigner.—Alexandre Roujeot, Simeon Fontenot, Sifroy Guillory.
Prairie Petit Bois.—John Close, Valery Mayer, Francois C. Devilliers fils.
Bois Mallet.—John M. McGee, Etienne Lejeune, Michel Prud'homme.
Atchafalaya.—J. H. Pickets, Elira G. Sherman Col. Johnson.

Marchandises d'été.

LE soussigné, reconnaissant du patronage liberal qui lui a été accordé depuis qu'il a commencé les affaires, prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il a dans son magasin un assortiment complet de *Marchandises d'été* et qu'il en reçoit journellement de nouvelles; son assortiment se compose en partie de

Mousselines françaises et Jaconets;
Mouchoirs de batiste;
Bas blancs et noirs pour dames;
Gants de fil; Rubans noirs;
Coutils de fil pour pentalons;
Brin pour moustiquiéres;
Habits et Levites en merinos noir;
Pentalons noirs; Gilets de satin noir;

et un assortiment général d'autres
HABILLEMENS CONFECTIONNES:
ainsi que *SELLERIE* et *Montures de Sellerie;*
Bottes et Souliers, Chapeaux,
MarchandisesSèches, do.domestiques,
le tout a vendre au plus bas prix pour *du comptant.*

P COLLINS,
1 mai 1845-4m Grande rue, Opélousas.

AVIS.

LE soussigné venant de réassortir entierement son magasin ce printems, et étant bien décidé à vendre aux prix les plus moderés, il invite avec confiance les acheteurs à venir examiner ses marchandises, avant de faire leurs emplettes. Son assortiment se compose de

Balzorines, Soieries, Jaconas façonnés, Mousselines, blanches et peintes, Barége, toiles, Indiennes, marchandises domestiques, &a. &a.

AUSSI,

Habillemens,	Farine et Sel,
Chapeaux,	Whiskey,
Bottes et Souliers,	Couleurs et Hulle,
Harnais et Sellerie,	Espt. de Thérébentine,
Futs de selle Espagnols,	Noir de Fumée;

Et un complet assortiment *d'EPICERIES, QUINCAILLERIE, DROGUES, MEDICINES,* &c.
Le tout à vendre au plus bas prix.

NATHAN GILBERT,
27 mars 1845-tf Washington, Le.

Poêles Cuisines.

LE soussigné a en main trois grands Poêles à faire la cuisine, avec leurs ustensils au complet, quil offre de vendre à bon marché, aussi bien qu'un grand BATEAU plat. N. GILBERT.
Washington, Le., 27 mars.-3t

LES
MYSTERES DE PARIS,
PAR EUGENE SUE,
Complèts en Français, à vendre à notre bureau. 20 mars

☞ Nous avons maintenant en main un assortiment ample et complet de papiers calculés pour toutes espèces d'ouvrage qui ressortent de notre état; comme nos prix sont les mêmes que ceux des imprimeurs de la Nouvelle Orléans, nous espérons obtenir une part du patronage public. Seront exécutés à la minute, les ordres pour:

Invitations aux Funérailles, sur papier ou cartes;
Affiches et Etiquettes;
Checks de Banque et autres;
Pamphlets et Circulaires;
Cartes de Visite et d'Affaire;
Billets de Bal;
Bulletins d'élection, &c. &c. Juillet 3 1845.

NOUVELLE CONSTITUTION.

Nos lecteurs peuvent considérer les copies que nous leurs donnons de la Nouvelle Constitution de l'état de Louisiane, soit en Anglais ou en Francais, comme de la dernière exactitude ; nous les avons collationnées avec soin, sur les documents officiels et sur les autres papiers qui ont été à même de puiser aux meilleures sources. On trouvera au bureau du Whig de St. Landry, des copies de la nouvelle constitution de l'état en Anglais et en Francais, corrigées avec soin.

J. R. HETHERWICK,
Bottier et Cordonnier,
GRANDE RUE AUX OPELOUSAS,

Offre ses remercimens aux dames et aux messieurs, qui lui ont accordé un patronage si liberal depuis les dernières dix-neuf années; en même tems il sollicite d'eux la continuation de leurs faveurs. Toutes les commandes qui concernent son état seront exécutées avec ponctualité ; le travail unira l'élégance à la solidité, aux prix suivans pour du comptant :

Bottes fines en veau pour hommes,		$9 00
Bottes cuir fort pour	do.	7 00
Brogans fins en veau pour	do.	$3 à 3 50
Do. cuir fort,	do.	2 à 2 75
Bottes remontées,		5 00
Souliers pour dames,		$2 à 2 50

N. B. Les réparations seront exécutées proprement et à des prix modérés. 15 mai 1845-3m

THOS. F. BRAGG. WM. S. SMELSER.
BRAGG & SMELSER,

SUCCESSEURS de Thomas B. Winston, *Epiciers en Gros et en Détail,* Nos. 17 et 19 Rue Poydras, au coin de celle du Commerce.

Provisions de steamers, de vaisseaux et de familles expédiées avec soin et promptitude, et fournies au marchands de la ville et de la campagne aux prix les plus bas et aux conditions les plus raisonnables.

AYANT quitté le commerce de l'épicerie, je recommande à mes anciens amis et à toutes mes pratiques, Messrs Bragg et Smelser, qui m'ont succédé dans mes magasins, Nos. 17 et 19 Rue de Poydras. Ils ont repris une large portion de mon fond, et leur assortiment sera complet avant peu de jours. Je solicite pour eux les mêmes faveurs qui m'ont été si libéralement accordées; je suis certain qu'ils seront dignes de tout le patronage qui s'étendra à eux.
July 3. THOMAS B. WINSTON.

EPICERIES, LIQUEURS, &c.

LES soussignés ont toujours en main un assortiment complet et bien choisi de

Café,	*Sel,*	*Amandes,*
Sucre,	*Tabac,*	*Raisins,*
Thés,	*Sigares,*	*Légumes,*
Vins,	*Riz,*	*Savon,*
Eau-de-vie,	*Poivre,*	*Maquereaux,*
Genièvre,	*Sardines,*	*Melasse,*
Sucre en pain,	*Chandelles,*	*Confits,*

Epiceries de fantaisie de toutes sortes, et tout ce qui concerne leur commerce, à vendre à bon marché et aux conditions les plus accommodantes.

BRAGG & SMELSER,
juillet 3-4m Nos. 17 et 19 Rue Poydras.

AVIS.

Le soussigné invite sérieusement toutes les personnes qui lui doivent à venir régler leurs comptes antérieur au 1er mars dernier, sans autre avertissement ultérieure ; et tous ceux qui ont des démendes à faire à les présenter afin qu'elles soit soldées.
26 mai 1845.-4t NATHAN GILBERT.

A VENDRE,

UN grand et solide *OMNIBUS,* à vendre bon marché par le soussigné ; aussi, des *HARNAIS* et de la *SELLERIE,* avec un assortiment general de **Marchandises Seches, epiceries, &c.**
15 mai 1845-3t N. GILBERT, Washington

Marchandises seches,
AU COMPTANT.
NORTH & BROTHERS,
(2eme Municipalité) encoignure Commune et Magasins, Nouvelle Orleans

ONT toujours en main un grand assortiment de Toiles d'Irlande, Platilles, Morlaix, Couvertures de laine Françaises, Indiennes Américaines, Merrimack et autres marques, bien connues : Le tout a vendre à aussi bon marché qui l'on peut les offrir dans n'importe quel magasin de cette ville. Feb.13 1y.

SELLERIE.
MAGEE, KNEAS & CO.

OFFRENT aux Planteurs, Marchands de la Campagne et autres un large et bon stock assorti de Marchandises à leur choix, comprenant Sellerie, Harnais, Malles, Cuirs pour Selliers et Constructeurs de Voitures. Ustensiles, Garnitures et Matériaux; Quincaillerie pour sellerie et accessoires de voitures; marchandises en fer-blanc; ustensils en bois; et Brosses, et une grande variété d'autres articles; pour les personnes qui en auraient besoin, et il est de leur intérêt; d'examiner avant d'acheter, un que nous avons l'intention de les servir à leur satisfaction.

Aussi, un grand assortiment de Charrues.
Fév. 6,-3 m.

A F DUNBAR & Cie.
Rue de la Douane No. 18, N. Orléans.
Marchands en gros de
BOTTES, SOULIERS ET BROGANS.

ONT constamment en main un assortement général des articles ci-dessus à vendre à des conditions libérales. Fev. 13—1y*

Avis.

LE soussigné a en mains une voiture de rencontre et une paire de chevaux, qu'il offre de vendre a très bon compte; aussi une Charette à cheval presque neuve.
24 Avril, 1845.-3t N. GILBERT, Washington

FARINE ET SEL.

150 BRLS. *FARINE,* superfine et nouvelle. 100 sacs *SEL* de Liverpool.
Qui viennent de débarquer, et en vente à prix reduit.
N. GILBERT.
Washington, Le., 20 mars 1845.

A. D. GRIEFF & Cie.,
MARCHANDS DE
Beurre de Goshen et Fromage
AGENTS POUR LA VENTE
DU PORTER ET DE L'ALE

GREEN & McDOUGALL,
Marchands Commissionaires,
Rue Poydras No. 75, Nouvelle Orléans.

Références:—John J. Taylor, Esq.,
Edmund H. Martin, Esq., } Opelousas.
Basil C. Craw, Vermilionville.
Martin Demaret,
John B. Murphy, } Paroisse St. Marie
Dr. Walter Brashear, n21-1y

VACCINE.

LES personnes desireuses d'avoir leurs enfans vaccinés, peuvent s'adresser au Dr. PILATE.
Opélousas, 22 mai 1845.

CARTES DE VISITES—A vendre au bureau du journal.
☞ L'imprimeur du journal se charge d'imprimer ses cartes de visite le nom des personnes qui le désireront.

Hôtel de la Ville Plate,

A environ un mille de la Ville Plate, sur la route publique des Opelousas et Washington au Bayou Chicot. Le prix sont modérés.
d26-3t LEMUEL SHAW.

Avertissements N. Orleans.

P. A. HEBRARD,
Magasin de Marchandises Seches,

En Gros et en Detail, à très bas prix pour du comptant. No. 19 Rue du Canal, Nouvelle Orléans, au dessous de l'Hotel des Planteurs.
Un assortiment general pour l'usage des Planteurs.
Feb. 13.-6m*

Librairie de la Nouvelle Orleans,
Rue du Camp No. 14.

J. B. STEEL, successeur de Norman, Steel & Co. librairie, fourniture de bureau, importation et publication, &c., &c., en gros et en détail.
Livres de comptes, de première qualité, et garantis.
Fournitures de bureau, première qualité, à l'usage des employés, des banques, et du commerce.
Matériaux pour le dessin et l'architecture.
Cartes à jouer coloriées et non coloriées; cartes de visite émaillées, &c. &c.
Livres d'école de toute espèce.
Publications à bon marché et magasins.
Livres et annuaires de Londres.
Les marchandises vendues dans cet établissement sont toutes garanties pour la qualitie et les prix satisfesant.
Impressions et relieures, exécuté dans le meilleur style, et aux plus bas prix. N. O. fev. 20—6m

RICE & HATHAWAY
Marchandes Commissionaires et Expeditionnaires,

No. 72, Rue des Magasins, Nouvelle Orleans.
☞ Agents de la Rafinerie de N. Goodale. Ils ont constamment en main un assortiment de Sucre, raffiné, en poudre & autres. Août16-1y*

FROST & Cie.
Rue des Magasins No. 10, N. Orleans.

ONT en magasin et reçoivent constamment des fabricans du Nord un assortiment complet de
Bottes, Souliers, Brogans, Chapeaux et habillemens confectionnés.
Qu'ils vendent à des prix réduits; ils s'attachent particulièrement à remplir avec soin les ordres des planteurs, en ce qui concerne les
Brogans Rouges et Chapeaux de Laine.
Planteurs et marchands sont priés de venir examiner nos marchandises. Fev. 13—1y

MAGAZIN EN GROS DE
SELLERIE ET MALLES,
A PHILADELPHIE,
Maison de Granit, No. 53 Rue Gravier, une porte apres la Rue des Magasins.
ROBB & HANSELL,

OFFRENT au commerce un large et bon stock assorti de
SELLERIE ET QUINCAILLERIE
sorti de leurs propres importations et manufactures. Les articles suivants forment, en partie, leur assortiment: Selles et Brides en grandes variétés, Brides Fortes, Martingales, Surfaix, Sangles, Licous forts, Voitures, Cabriolets, Dearborn, Sulkeys et Harnais pour Drays, brides foncées, Colliers pour chevaux et mulets, Porte-manteau, sacs de nuit et de médicine, Malles de voyage et d'en ballage, Valises, Brides, Harnais; Cuir à Bandes; Maroquin de mouton, de daim et de porc. Fouets, Houssines; Cuirs de Vache, Colliers de chevaux, Bois de selles, Vernis, &c. Quincaillerie et sellerie en assortiment général; matériaux pour les coffretiers. Tous les articles cités plus haut sont pour être vendus à des prix raisonnables
Fev. 6,-6m.

JARVIS & ANDREWS,
VENDENT EN GROS LES ARTICLES SUIVANTS : VERRES A VITRES, PEINTURES, HUILES, MEDICINES, &c.

Agents pour la manufacture de verres de l'Aigle à Philadelphie, et de la manufacture du blanc de plomb de New York & Philadelphie.
No. 20 rue de la Commune et No. 7 de l'allée de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

J. W. STANTON & CO.,
MARCHANDS
Commissionaires et Expéditionaires,
Encoignure des rues Magasins & Lafayette,
NOUVELLE-ORLEANS. s12-1y

P. L. MASSEY & BLACK,
APOTHICAIRES & CHIMISTES,
Vendent en gros et en détail, Médicines, Drogues, produits chimiques & ca.,
No. 46 rue du Camp, encoignure Camp et Gravier, Nouvelle-Orléans.
☞ Les ordres seront ponctuellement exécutés, et les articles seront garantis. s12-1y

V. DAVID & FILS,
Vieille Levée No. 38, entre les rues Conti et Bienville, Nouvelle Orleans,

VIENNENT de recevior, des manufactures de France et d'Angleterre un assortiment complet de
Quincaillerie et Coutellerie,
des meilleurs modeles ; La longue expérience de cette maison, est une garantie que les articles choisis par elle, sont de qualité supérieure et calculés pour le marché de la Louisiane. Leur
QUINCAILLERIE AMERICAINE,
choisie avec soin et achetée au plus bas prix, leur permet d'offrir aux marchands de la campagne toutes les marchandises de ce genre qui peuvent leur être utiles, y compris tous les articles de *SELLERIE,* les plus variés qui jamais furent apportés sur ce marché. Ils prient leurs amis de visiter leur établissement, No. 38 Vieille Levée.
☞ La Gazette de St. Martinville est priée d'insérer l'article ci-dessus, et d'envoyer son compte à V. David & Fils. d5-3m

JORDY & BRASIER.
Rue de Conti, No. 10, Nelle. Orléans.
MARCHANDS COMMISSIONAIRES,
Et importeurs de Vins, Eau-de-vie, liqueurs, &c.
n28-6m

ISAAC BRIDGE,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,

S'OCCUPE de la vente des articles d'épicerie, des marchandises du pays, chapeaux, bottes et brogans; et aussi, des coffres à l'épreuve du feu et du brise: Rich's *Salamander Book Safe*; des Balances dites, *Stevens' Patent*; et du blanc de Céruse de la New York et Williamsburg.
No. 76 Rue des Magasins, Nouvelle Orleans.

HENRY P. WATSON. SAMUEL T. M'ALISTER.
WATSON & M'ALISTER.
FACTEURS DE COTON,
Marchands Commissionaires et Expéditeurs, encoignure des rues Gravier et Tchoupitoulas, Nouvelle Orléans. n28-6m

MARCHANDISES SECHES EN GROS,
Rue des Magasins, No. 26, Nelle. Orléans.

LE soussigné vient de recevoir, et reçoit encore tous les jours, à son nouveau magasin No. 26, rue des Magasins, toutes sortes de Marchandises sèches, achetées depuis la baisse, et qui seront vendues à bas prix.
n28-6m MOSES BROWN.

EUGENE BERCIER. LOUIS VALIN.
BERCIER & VALIN,
COLLECTEURS GENERAUX,

ANNONCENT respectueusement au public qu'ils viennent de commencer les affaires comme *COLLECTEURS;* il peuvent garantir à ceux qui leurs confieront la collection de leurs dètes, promptitude, et exactitude. Ils esperent obtenir une part du patronage, s'ils sont assuré de mériter, par les soins qu'ils mettront à régler, soit comptes ou notes dans toute l'étendue de la paroisse et de celles circonvoisines.
Opelousas, 8 may 1845-2m